ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Affectation en classe de 6e

Calendrier et éléments à retenir

Calendrier

- Campagne de dépôt des demandes de dérogation dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire : **15 mars 2021 au 7 avril 2021**
- Parution des résultats des affectations en 6e sur le site internet académique à compter du **15 juin 2021 à 18h00**
- Campagne d'inscription dans les établissements : **16 juin 2021 au 22 juin 2021**

Vérification d'adresse de résidence

Pour garantir une place à tous les élèves dans les collèges et lycées publics

- L'académie de Paris assure des contrôles de l'adresse de résidence en amont de la procédure d'affectation, à l'inscription dans l'établissement scolaire
- Pour plus de sérénité, je fournis les pièces justificatives demandées
- Si je déménage, je le signale rapidement au directeur de l'école fréquentée par mon enfant

Plus d'informations sur le site académique www.ac-paris.fr, rubrique « Parents/élèves »

Tout au long de ma démarche, mon interlocuteur privilégié est le directeur de mon école d'origine

Assouplissement de la carte scolaire

Objectifs

- Prendre en compte les besoins particuliers de l'enfant (situation de handicap, cas médicaux, élèves à haut potentiel, etc.)
- Favoriser l'égalité des chances, améliorer la mixité et la diversité sociale des établissements scolaires (boursiers)
- Apporter une liberté de choix à la famille dans son organisation de vie (rapprochement de fratrie, proximité collège demandé/domicile, etc.)
- Répondre aux projets pédagogiques de l'élève et sa famille (classe à horaires aménagés musique/danse/sport/théâtre, sections internationales, etc.)

Les affectations ont lieu dans la limite des places disponibles dans les collèges.

Les réaffectations administratives

Une place est garantie à tous les élèves de 6e.

S'il n'y a plus de place dans mon collège de secteur, une affectation est effectuée dans un autre collège en s'appuyant sur les critères suivants :

- l'adresse de la famille,
- l'école de l'élève,
- le temps de trajet et les facilités de transports entre le domicile de l'élève et le collège d'accueil,
- les similarités de l'offre de formation entre le collège de secteur et le collège d'accueil.